



LA ROCHELLE
NAUTIQUE

GASCOGNE 45/5 2024

INSTRUCTIONS DE COURSE

LA ROCHELLE NAUTIQUE

Du 18 au 21 avril 2024

Grade 4

1 REGLES

L'épreuve est régie par les règles telles que définies à l'avis de course. En outre, RCV 29 et 30.2 sont modifiées (cf. IC 15.3)

En cas de traduction de ces IC, le texte français prévaudra

En outre, chaque concurrent devra s'être abonné au [Groupe WhatsApp 45/5 officiel](#). et veiller ce groupe depuis son abonnement et jusqu'à la fin de la Course.

L'annexe T aux RCV (conciliation) sera applicable.

2 MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera affichée en ligne, au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

3 COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information mis en ligne à l'adresse

[Tableau d'affichage en ligne](#).

Et appuyés d'un message sur le groupe WhatsApp précisé en 1.

3.2 Le PC course est situé au club.

3.3 Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrents sur

le canal VHF **08**

4 CODE DE CONDUITE

[DP] [NP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres et de l'autorité organisatrice.

[DP] [NP] Les concurrents doivent gérer tout équipement fourni par l'autorité organisatrice avec soin, en bon marin, conformément aux instructions d'utilisation et sans gêner son fonctionnement.

5 SIGNAUX FAITS A TERRE

Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé au Club House.
Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 60 minutes après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

6 PROGRAMME

6.1

Du 13 au 16 avril	Contrôles d'équipement	Sur rendez-vous de 09h00 à 18h00 à La Rochelle
Mardi 16 avril	Distribution des trackers (voir annexe 1)	De 16h à 20h au 1 ^{er} étage du Club, en face du Club House)
	Contrôle des feux de navigation principaux (tous les feux de navigation doivent être allumés)	21h à 23h.
Mercredi 17 avril	Fin des contrôles et Contre-visites de sécurité	Sur rendez-vous de 09h00 à 18h00 à La Rochelle
	Distribution des trackers (voir annexe 1)	De 10h à 13h au 1 ^{er} étage du Club, en face du Club House)
	Contrôle AIS (tous les AIS doivent être activés)	13h à 17h30
	Briefing Sécurité (présence de chaque chef de bord ou son représentant obligatoire).	A 18h au Club House
	Dîner des Equipages	A 19h30 au Club House
Jeudi 18 avril	Petit déjeuner	A partir de 08 h au Club House
	Briefing météo (présence de chaque chef de bord ou son représentant obligatoire).	09h00 au Club House
	1er signal d'avertissement	A 11h30. Les départs se feront par classes ou regroupement de classes, précisées après la clôture des inscriptions
Course Jusqu'au 21 avril, heure de la fermeture de la ligne.		
Au plus tôt après la fermeture de la ligne	Proclamation des résultats.	L'heure de fermeture de la ligne sera précisée par avenant aux IC, en fonction notamment des prévisions météorologiques. Elle ne pourra être postérieure à 11 h le dimanche 21 avril.

6.2 Pour prévenir les bateaux qu'une course va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du 1er signal d'avertissement.

7 PAVILLONS DE CLASSES ET D'IDENTIFICATION

7.1 Les **bateaux** devront arborer le pavillon « C » dans leur pataras ou bastaque tribord.

7.2 **Le Comité** a l'intention d'utiliser les pavillons de classes suivants :

GROUPE	Pavillon de classe sur le comité
IRC Doubles et IRC Equipages	Flamme N°1
IRC Solitaires	Flamme N°2
FIGARO 3	Flamme N°3

8 ZONE DE COURSE

Golfe de Gascogne

9 LE PARCOURS

9.1.1 Parcours 1 (pavillon « F ») : environ 350Nm

- Départ
- Bouée de dégagement éventuelle (IC 9.2)
- Bouée de « Fort Boyard » à laisser à tribord (pos : 45°59.705N et 001°12.634W)
- Fort Boyard à laisser à bâbord
- Bouée Longe Boyard Nord à laisser à bâbord (pos 46°01.974N et 001°16.902W)
- Antioche (46°03.933N et 001°23.725W) à laisser à bâbord
- Bouée Météo-France « Gascogne » (id : 62001, position approximative* 45°12.625' N et 04°58.828 W), bouée lumineuse Feu à 5 éclats jaunes toutes les 20 sec : Fl. Y (5) 20s, portée 3 NM) à contourner et à laisser à bâbord
- Conformément à l'avis de course, un ou plusieurs waypoints virtuels pourront être définis par avenant.

- Arrivée (IC 14.2)

9.1.2 Parcours 2 (sans pavillon) : environ 340Nm

- Départ
- Bouée de dégagement éventuelle (IC 9.2)
- Antioche (46°03.933N et 001°23.725W) à laisser à bâbord
- Bouée Météo-France « Gascogne » (id : 62001, position approximative* 45°12.625' N et 04°58.828 W), bouée lumineuse Feu à 5 éclats jaunes toutes les 20 sec : Fl. Y (5) 20s, portée 3 NM).

Conformément à l'avis de course, un ou plusieurs waypoints virtuels pourront être définis par avenant.

- Arrivée (IC 14.2)

Les zones de départ et d'arrivée seront la baie de La Rochelle à proximité de la bouée des Minimés.

9.2 Bouée de dégagement : Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra le pavillon D si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course).

9.3 Ce parcours pourra être modifié par avenant, notamment pour s'adapter aux prévisions météorologiques, jusqu'au briefing sécurité du mercredi 17 avril à 18 h.

10 MARQUES

Les marques sont :

Bouée de dégagement	Bouée gonflable orange
Bouée de Fort Boyard	Bouée gonflable orange
Arrivée La Rochelle	Bouée gonflable noire équipée d'un flashlight.

11 ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

- 11.1 Les navires Cargos et Chalutiers ont la priorité dans leur zone de trafic, notamment :
Pour les Cargos : dans le chenal d'accès entre le port de La Pallice (y compris les abords du nouveau port de pêche) et la bouée de Chauveau.
Pour les bateaux à moteur depuis le port de La Rochelle-Ville jusqu'à 1 mille ½ au large de la Tourelle Richelieu.
Tous les voiliers en course doivent passer sur l'arrière des bateaux précités.
Pour les Cargos, cette règle s'applique au moment où la route du cargo prolongée d'une distance de 400 m de son étrave, coupe la route du voilier.
- 11.2 Zone à l'ouest du Port des Minimes et du Phare du Bout du Monde
Cette Zone recèle des sondes de 1m70 ou inférieures. Il est recommandé aux navigateurs de contourner la bouée ouest des Minimes avant de faire route vers l'ouest ou le sud.
- 11.3 Zone dangereuse à la navigation
- Dépôt de dragage au Sud de la Tourelle du Lavardin : compte tenu des sondes négatives de cette zone balisée par une bouée cardinale Est et une bouée cardinale Sud, il est recommandé aux navigateurs de ne pas s'engager dans cette zone.
 - Filières à moules de la Pointe de Chatellaillon : Cette zone délimitée par des bouées cardinales lumineuses et des marques spéciales, est particulièrement dangereuse et strictement interdite à la navigation
Position à environ 1MN dans l'Ouest de la pointe de Chatellaillon.

12 LE DEPART

- 12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course « TANTINE 2, Rhéa 7.50 bleu » identifié par un pavillon Port la Rochelle à l'extrémité tribord et le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course « TANTINE » à l'extrémité bâbord.
- 12.2 [DP] [NP] Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.
- 12.3 Si une partie quelconque de la coque d'un bateau est du côté parcouru de la ligne de départ à son signal de départ et qu'il est identifié, le comité de course pourra donner son numéro de voile sur le canal VHF de course. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).
- 12.4 Les départs des courses seront donnés en application de la règle 26, avec un signal d'avertissement allongé à 8 minutes :

Temps	Signal visuel	Signal sonore	Signification
8'	Pavillon «Classe» envoyé	Un	Signal d'avertissement
4'	Pavillon P, Z&I	Un	Signal préparatoire
1'	Pavillon du signal préparatoire affalé	Un long(Sifflet)	Une minute avant le départ
0'	Pavillon «Classe» affalé	Un	Signal de départ

- 12.5 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 1 heure après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

13 Sans objet

14 L'ARRIVEE

- 14.1 [DP] Les concurrents devront s'annoncer en appelant, sur le canal VHF de la course ou par téléphone, le comité de course, **30 minutes avant** de passer la ligne d'arrivée et devront renouveler leur appel jusqu'à accusé de réception.
- 14.2 La ligne d'arrivée sera entre le côté parcours de la marque d'arrivée définie en IC 10 (cylindrique noire munie d'un flash-light) à laisser à tribord et la bouée cardinale ouest Minimés à laisser à bâbord.
- 14.3 [DP] Si le comité de course est absent quand un bateau finit, le bateau doit déclarer au comité de course son heure d'arrivée et sa position par rapport aux bateaux à proximité, à la première occasion raisonnable.
- 14.4 [DP] Dans tous les cas, les concurrents devront, dès leur arrivée à terre et dans les 90 minutes de leur arrivée, émarger en remettant la balise de positionnement qui leur a été fournie au PC course.
L'émargement retour devra être doublé par envoi d'un SMS au Directeur de course (06 63 19 06 50) dès l'arrivée du bateau au ponton à la Rochelle. Le SMS d'émargement comportera en 1er le nom du bateau et son N° de voile.
Les participants qui, quelle qu'en soit la raison, ne rapporteraient pas la balise à l'émargement devront renvoyer la balise à l'adresse précisée en annexe 1 dans les 5 jours. A défaut, l'annexe 1 s'appliquera de plein droit.
Un concurrent qui n'observerait pas la règle d'émargement retour, sera pénalisé de 20% du nombre des inscrits, sans instruction.

15 SYSTEME DE PENALITE

- 15.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.
- 15.2 Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas. Pour la durée de l'épreuve, ces heures seront de 21h00 à 07h10.
- 15.3 Pénalités de départ : Application de la règle test RE21-01.
RCV 29.1 (OCS), ajout de 3h00 sur le temps réel.
RCV 30.2 (ZFP), ajout de 2h00 sur le temps réel.
Ceci modifie RCV 29 et 30.2

16 TEMPS LIMITES

- 16.1 Le délai pour finir est le temps dont les bateaux disposent pour arriver après que le **troisième** bateau de chaque groupe de classement a effectué le parcours et fini. Ce délai est de 14H00 ou avant le 21 avril à 11h00.
- 16.2 Les bateaux ne finissant pas dans ces délais seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).

17 DEMANDES D'INSTRUCTION

- 17.1 Le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini. L'heure sera publiée sur le tableau officiel d'information.
- 17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles sur demande au secrétariat de course.
- 17.3 Des avis seront publiés au Tableau d'affichage en ligne au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Ils pourront être accompagnés d'une notification sur le WhatsApp. Les instructions commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

18 CLASSEMENT

- 18.1 La course doit être validée pour valider la compétition.
- 18.2 Course retirée : sans objet
- 18.3 Le classement se fera en temps réel x TCC pour les classes qui y sont soumises.
- 18.4 Les coefficients utilisés pour le calcul des temps compensés seront affichés au plus tard mercredi 17 avril à 18h00
- 18.5 Les classements seront établis selon l'article 14 de l'Avis de Course.

19 REGLES DE SECURITE

- 19.1 Avant la course :
 - 19.1.1 Les bateaux disposant de l'Internet par satellite devront le signaler au Directeur de Course.
Les bateaux équipés de téléphone satellite devront :
 - envoyer un mail au Directeur de Course (annabelle.minird@gmail.com) avant le 17 avril 18 h afin de valider le bon fonctionnement du mail satellite,
 - et envoyer un SMS au Directeur de Course (06 63 19 06 50) avant le 17 avril 18 h afin de valider le bon fonctionnement du téléphone satellite.
 - 19.1.2 Le port du gilet et de la longe est obligatoire pour tout l'équipage dès que le bateau quitte le ponton et jusqu'à son retour au ponton. Tous les concurrents solo, double ou en équipage devront porter en permanence lors de la navigation une balise personnelle AIS (AC 4.1.2).
 - 19.1.3 **L'émergement** (sortie et retour) est mis en place suivant les modalités suivantes :
L'émergement départ se fera en deux parties :
 - A terre, émergement à la sortie du briefing météo, qui vaudra déclaration de départ.
 - Sur l'eau : en passant derrière le bateau comité se signaler, avant l'envoi du pavillon orange. Tous les équipiers (ères) devront être sur le pont, porter et montrer leur gilet et longe.

Un bateau qui ne respecte pas ces règles sera considéré non partant.

L'émergement retour : est prescrit à l'article 14.4

- 19.2 Pendant la course : (DP)
 - Rappels de l'avis de course ou des instructions de course :
Tous les bateaux devront émettre en permanence leur position AIS, recevoir les signaux AIS, et assurer une double veille radio sur le canal 16 et le canal de course.
Le téléphone satellite est très vivement recommandé, notamment aux solitaires.
Tous les concurrents devront embarquer vivres et eau potable pour l'ensemble de l'équipage pour la durée prévisible de leur séjour en mer.
Le port du gilet et de la longe est obligatoire pour tout l'équipage dès que le bateau quitte le ponton et jusqu'à son retour au ponton. Tous les concurrents solo, double ou en équipage devront porter en permanence lors de la navigation une balise personnelle AIS (AC 4.1.2).
 - Consignes de communication
Les bateaux équipés de portable GSM et/ou satellite devront les activer en permanence.
 - Rappel de RSO 3.28.3 b :
« Au départ d'une course, un bateau équipé d'un moteur à combustion doit emporter suffisamment de carburant pour satisfaire les besoins en recharge des batteries pour la durée de la course et pour faire route au moteur à la vitesse de base requise ci-dessus pendant au moins 5 heures »
- 19.3 (DP) Un bateau qui abandonne la course doit le signaler à la direction de Course ou au Comité de Course aussitôt que possible, par VHF sur le canal de course ou par téléphone au N° 06 63 19 06 50 (DC), 06 09 34 66 39 (CC), à répéter jusqu'à accusé de réception.
Quel que soit le moyen utilisé pour informer l'organisation, l'abandon devra être confirmé par écrit dès l'arrivée au port et envoyé par mail à la direction de course (annabelle.minird@gmail.com).
- 19.4 Positionnement par satellite : cf Avis de Course, art. .4.1.8
- 19.5 Matériel de sécurité
Au plus tard le 17 avril à 18h, les bateaux doivent être en conformité.
- 19.6 Utilisation du Bout dehors :
La sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.

20 REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'EQUIPEMENT

[DP] Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course.

[DP] Le remplacement du matériel ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité technique

21 CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

Les contrôles de sécurité se dérouleront comme prescrit par l'annexe « Organisation des Contrôles de Sécurité » publiée au Tableau officiel et adressée aux concurrents individuellement.

En outre,

21.1 Tous les bateaux devront allumer leurs feux de navigation principaux le mardi 16 avril de 21h à 23h.

21.2 Tous les bateaux devront émettre leur position AIS le mercredi 17 avril de 14h à 17h45.

21.3 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe, à l'avis de course et aux instructions de course.

21.4 [DP] Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

Le non-respect de cette règle sera soumis au jury et pourra être pénalisé de 10% du nombre des inscrits à DSQ.

22 BATEAUX OFFICIELS

Il n'est pas prévu de bateau officiel autre que les bateaux comité, le semi-rigide de l'organisateur et le semi-rigide du photographe officiel.

23 ACCOMPAGNATEURS

23.1 [DP] [NP] Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard ou un rappel général.

23.2 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera :

[DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :

- Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
- Une VHF
- Un couteau
- Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
- Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
- Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche, et un second coupe circuit disponible à bord.

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance. Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

24 EVACUATION DES DETRITUS

Les détritiques doivent rester à bord jusqu'au port d'arrivée.

25 EMBLEMES

[DP] Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent au port.

[DP] Les bateaux résidents au port de La Rochelle, si leur déplacement sur le ponton de course est impossible, devront communiquer à l'AO et au comité technique leur emplacement dès que possible et au plus tard lors de leur confirmation d'inscription.

26 LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU

[DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régates sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course ou du comité technique.

27 EQUIPEMENTS DE PLONGEE ET HOUSSES SOUS MARINE DE PROTECTION

[DP] [NP] Leur utilisation sera liée à la réglementation locale (zone portuaire, etc.).
NB : La plongée pour nettoyage de carène dans le port est strictement interdite.

28 PRIX

Des prix pourront être décernés.

ARBITRES DESIGNES

Président du comité de course : Patrick MAURIN

Adjoint comité de course : Jacques DAVAINE

Président du comité technique : Virginie TRARIEUX Tél: 06 20 66 38 84

Mail : trarieux4@hotmail.fr

Président du jury : Bernard BONNEAU

Directeur de course : Annabelle MOREAU

Tél 06 63 19 06 50

Mail : annabelle.minird@gmail.com

Annexe 1

Au cas où la balise de positionnement remise par l'organisateur ne serait pas rendue à l'organisateur à l'arrivée, elle devra être renvoyée avant le 6 mai 2024 à :

OCEAN-TRACKING – SERUZIER LE VEN

1 rue Kerlizou
29660 Carantes
France

En cas de non respect de cette procédure, la somme de 600 € TTC sera facturée sans préavis. La caution envisagée à l'avis de course ne sera pas demandée.

Rappel : à la prise en charge de la balise, la personne responsable du bateau s'engage formellement à régler cette somme en cas de non-retour de la balise.